



||| Gestion de placements **Manuvie**

**Brochure à l'intention
de l'épargnant**

Mandats Privés de Placement

La Compagnie d'assurance-vie Manufacturers

Les contrats d'assurance Fonds distincts MPPM sont proposés par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.

Les Fonds de placement MPPM sont gérés par Investissements Manuvie, division de Gestion d'actifs Manuvie limitée.





**Un programme
de placement
*à votre image.***

**Vous pouvez désormais
mettre à profit votre
prospérité pour générer de
la richesse à long terme et
continuer à développer votre
patrimoine. Votre parcours
hors du commun exige des
solutions, des stratégies et
un soutien bien particuliers.**



Le programme Mandats privés de placement Manuvie (MPPM) est un programme exclusif de gestion de patrimoine doté de toutes les ressources nécessaires pour répondre à vos préférences et à vos priorités bien particulières. Il allie la vision, l'innovation, la valeur, l'expertise, le service et l'intégrité que vous attendez et dont vous avez besoin pour atteindre vos objectifs de placement complexes.

Dans le cadre du programme MPPM, vous et votre conseiller veillerez à ce que votre vision de la prospérité se concrétise. Des gestionnaires de portefeuille chevronnés sont à la barre du programme, afin que vous puissiez voguer vers le succès avec assurance.

Ce programme de placement exclusif, réservé aux épargnants fortunés, est conçu pour répondre à vos attentes les plus élevées.

Découvrez
**les Mandats privés de
placement Manuvie.**





**Choisissez un
partenaire
financier
*qui partage
votre vision.***

Vision assurée

Pour tracer votre parcours de prospérité, il faut avant tout que vous ayez une vision de l'objectif final souhaité et une idée du mode de vie que vous envisagez lorsque viendra le moment de cueillir les fruits de votre réussite personnelle.

Avec l'aide de votre conseiller, vous pouvez faire en sorte que cette vision se concrétise en élaborant un plan minutieux et en constituant un portefeuille personnalisé de fonds de placement ou de fonds distincts adaptés à vos objectifs de croissance, de préservation du capital ou de revenu. Quelle que soit la plateforme que vous choisissiez, vous avez accès à des solutions novatrices couvrant les grandes catégories d'actif —actions, fonds équilibrés et titres à revenu fixe—qui facilitent votre parcours¹.

Les spécialistes en placement chevronnés à la barre de chaque fonds de placement et de chaque fonds distinct ont également une vision et tiennent compte du climat de placement actuel pour planifier un itinéraire en fonction des perspectives d'avenir et des défis qu'ils entrevoient. L'évolution constante des marchés financiers révèle de nouvelles possibilités et tendances dans certaines régions, mais fait aussi place à des défis ailleurs. C'est pourquoi cette vision est fondamentale pour la répartition de l'actif et la diversification des placements, et contribue à atténuer les effets de la volatilité sur votre portefeuille.

¹ Le programme Fonds distincts MPPM comporte également quatre portefeuilles de répartition d'actifs. Toutes les références aux mandats s'appliquent aussi aux portefeuilles de fonds distincts. Les sommes placées dans des comptes de fonds de placement et dans des contrats à fonds distincts doivent être calculées séparément; elles ne peuvent pas être combinées.

Innovation assurée

Les Mandats privés de placement Manuvie vous permettent, avec l'aide de votre conseiller, de constituer un portefeuille bien diversifié à partir d'un large éventail de stratégies pour atteindre de grands objectifs de placement, tels que la croissance, la préservation du capital et le revenu.

Vous pouvez choisir parmi les principales catégories d'actif du monde en optant pour des fonds équilibrés, des actions ou des titres à revenu fixe. Vous profiterez ainsi du potentiel de croissance des actions nord-américaines et de la stabilité des titres à revenu fixe, mais aussi des perspectives d'avenir des titres des sociétés internationales de pays développés, en développement ou de marchés émergents.

Globalement, le programme Mandats privés de placement Manuvie se compose de deux plateformes de placement différentes : les fonds de placement (options en fiducie et en catégorie de société) et les fonds distincts.



Votre conseiller pourra vous expliquer les avantages respectifs de chaque option et vous permettre de choisir la stratégie de placement qui est personnalisée pour vous.





**Donnez de
la valeur
*à vos
placements.***

Valeur assurée

Le programme Mandats privés de placement Manuvie offre tous les avantages que vous attendez d'un programme de placement haut de gamme.

Vous pouvez compter sur des stratégies qui faciliteront la gestion de vos frais de placement. Grâce à des options flexibles comme les solutions permettant de dégager un revenu fiscalement avantageux de vos placements, vous êtes en mesure de tirer le meilleur profit du patrimoine que vous avez constitué.

De plus, vous pouvez profiter de ces avantages tout en maintenant votre relation d'affaires avec le conseiller en qui vous avez confiance.

Soyez maître de vos frais de placement

Lorsque vos placements atteignent ou dépassent un certain seuil, le programme MPPM reconnaît votre contribution.

Avec les fonds de placement, vous bénéficiez d'une réduction de frais de gestion. Avec les fonds distincts, vous recevez un remboursement des frais de gestion : une partie des frais de gestion appliqués à vos placements vous est remboursée en créditant des parts supplémentaires des fonds distincts à votre contrat.

De plus, tous les actifs de votre ménage placés dans les MPPM peuvent être combinés afin de maximiser les réductions ou les remboursements des frais de gestion². Votre conseiller pourra vous en dire plus sur cette précieuse caractéristique.

² Les sommes placées dans des comptes de fonds de placement et dans des contrats à fonds distincts doivent être calculées séparément; elles ne peuvent pas être combinées. Les taux de remboursement des frais de gestion ne s'appliquent pas au Fonds distinct Mandat privé Programme d'achats périodiques par sommes fixes Manuvie ou au Fonds distinct Mandat privé Épargne à intérêt élevé Manuvie.

Réduisez votre charge fiscale

Parmi les Fonds de placement MPPM, les fonds en catégorie de société offrent de précieux avantages sur le plan fiscal, grâce aux types de distributions. Ces caractéristiques vous permettent de réduire votre facture fiscale lorsque vous remaniez vos placements ou que vous en percevez un revenu³.

Si vous avez besoin de tirer un revenu de vos placements, l'option de souscription d'actions de série T peut vous procurer des distributions mensuelles (non garanties) conçues pour minimiser l'impôt exigible.

Exploitez la volatilité du marché au moyen de dépôts automatiques

Vous pouvez atténuer les risques associés au placement ponctuel de grosses sommes en divisant le montant et en plaçant des sommes plus modestes à intervalles réguliers. Cette stratégie permet d'éviter l'indécision quant au choix du meilleur moment pour investir. Elle permet aussi de profiter des variations de prix des parts des fonds pour acheter moins de parts lorsque les prix sont élevés et plus de parts lorsqu'ils sont bas, ce qui se traduit par un moindre prix moyen global.

**Le programme
Mandats privés
de placement
Manuvie
offre tous les
avantages
que vous
attendez d'un
programme de
placement *haut
de gamme.***

³ Les fonds en catégorie de société ne sont pas offerts dans le cadre de la plateforme Fonds distincts MPPM.





Objectifs précis
**et gestion
d'actif de
premier ordre.**

Expertise assurée

Les institutions que sont les grandes sociétés, les caisses de retraite et les fondations aux stratégies de placement prudentes comptent parmi les plus grands investisseurs du monde. Elles font appel à des gestionnaires d'actifs d'expérience qui appliquent des méthodes rigoureuses pour prendre des décisions éclairées et investir avec assurance en dépit des vicissitudes inévitables du marché.

Les clients qui choisissent le programme Mandats privés de placement Manuvie bénéficient de la même rigueur et de la même expertise pour la gestion de leur actif.

Les Mandats privés de placement Manuvie sont confiés aux spécialistes en placement de Gestion d'actifs Manuvie, de Mawer Investment Management Ltd. et de Pictet Asset Management⁴. Ceux-ci appliquent des stratégies de placement éprouvées. Ils se démarquent par leur indépendance d'esprit et s'efforcent d'anticiper les tendances des placements et les perspectives d'avenir. Ils visent à obtenir des résultats exceptionnels en mettant en oeuvre des idées originales et en constituant des portefeuilles bien diversifiés. Ils agissent avec conviction, effectuent des analyses exhaustives et sélectionnent les placements les plus prometteurs, afin d'assurer votre prospérité future.

⁴ Les mandats gérés par Pictet Asset Management sont uniquement offerts dans le cadre des contrats Fonds distincts MPPM et ne sont pas offerts dans le cadre de la gamme fonds de placement MPPM.

Gestion d'actifs Manuvie

- 550 spécialistes des placements⁵
- 17 bureaux en Amérique, en Europe et en Asie⁵
- Un actif géré de C 826 milliards de dollars⁵

Mawer Investment Management Ltd.

- L'une des plus importantes sociétés de gestion de placements indépendantes du Canada
- Un actif géré de C 88,4 milliards de dollars⁵

Pictet Asset Management

- Plus de 300 spécialistes en placement
- 17 bureaux dans le monde
- 341 milliards de dollars canadiens en actifs gérés⁵

Service assuré

Les possibilités et les défis du marché évoluent constamment. Avec l'aide de votre conseiller et du programme Mandats privés de placement Manuvie, vous pourrez suivre le rythme de votre portefeuille, qui fait l'objet d'une supervision constante, et bénéficier de judicieux conseils.

En s'appuyant sur le large éventail des stratégies de placement offertes, votre conseiller peut ajouter judicieusement des titres à votre portefeuille ou effectuer des rajustements à mesure que se redéfinissent vos objectifs, que vous en soyez au stade de l'accumulation du patrimoine, de sa préservation ou de la génération de revenu.

Votre conseiller demeure votre principal interlocuteur lorsque vous avez besoin de conseils financiers ou de renseignements sur les placements. Manuvie produit des relevés semestriels détaillés pour que votre conseiller et vous-même soyez informés de l'évolution de vos placements.

⁵ En date du 30 juin 2021.





Vision
Innovation
Valeur
Expertise
Service
Intégrité

Si ces qualités répondent à vos attentes les plus élevées, communiquez avec votre conseiller

Mandats privés de placement Manuvie

**Pour plus de renseignements, communiquez
avec votre conseiller ou visitez le site
mandatsprivésdeplacementmanuvie.ca.**

Mandats privés de placement Manuvie

Fonds de placement MPPM : les Fonds Manuvie (y compris les Mandats en fiducie) et les Catégories de société Manuvie (y compris les Mandats en catégorie de société) sont gérés par Investissements Manuvie, une division de Gestion d'actifs Manuvie limitée. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au paiement de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire l'aperçu du fonds ainsi que le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Les distributions ne sont pas garanties et peuvent varier. Si les distributions versées par le fonds sont plus élevées que le rendement du fonds, votre investissement initial diminuera. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec la performance, le taux de rendement ou le rendement d'un fonds. Vous pouvez aussi recevoir des distributions sous forme de remboursement de capital. Veuillez consulter votre fiscaliste relativement aux incidences fiscales des distributions. Consultez le prospectus pour obtenir plus de renseignements sur la politique des fonds en matière de distributions.

Fonds distincts MPPM : toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Les garanties à l'échéance et au décès sont réduites en proportion des retraits. Le remboursement des frais de gestion ne sera pas versé en espèces, mais sera porté au crédit du contrat sous forme de parts supplémentaires des fonds pertinents. Investissements Manuvie est une division de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est l'émetteur du contrat d'assurance Mandats privés de placement Manuvie—Fonds distincts MPPM (Fonds distincts MPPM) et le répondant des clauses de garantie contenues dans ce contrat.

Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Pour discuter des fonds distincts avec Gestion de placements Manuvie, composez le 1-800-355-6776.